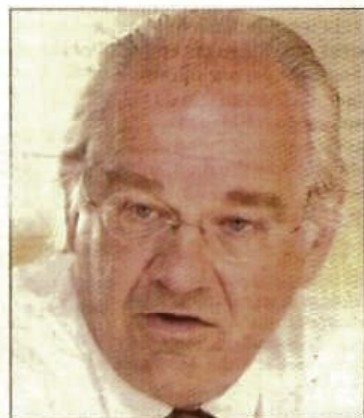


# écologique des ponts prévus sur la Loire

Entretien

Avec **Éric Doligé**, président du conseil général du Loiret

## « Notre but, ce n'est pas de passer en force »



Le président du conseil général assure que le département respectera les règles imposées par la protection des sites Natura 2000.

**Le rapport de la commission européenne des pétitions juge que le projet de pont à Mardié est « potentiellement incompatible avec trois directives européennes ». Cela signifie-t-il que la construction de ce pont est impossible ?**

Non. Il y a marqué « potentiellement » incompatible. C'est un jugement qui ne se fonde pas sur des arguments juridiques. On explique qu'éventuellement, le pont pourrait ne pas être compatible avec les directives européennes de protection des oiseaux ou des habitats naturels. Nous, nous partons du principe que, soit on n'est pas conforme à des règles impératives, et qu'à ce moment-là, on ne peut pas réaliser, ou qu'il faut nous mettre en conformité, soit qu'on n'est pas en contradiction avec des règles qui ne sont pas impératives, et à ce moment-là, on réalise. Je ne connais pas aujourd'hui d'éléments qui pourraient justifier que l'on ne réalise pas le pont.

**Allez-vous faire réaliser une étude d'impact écologique sur ce projet ?**

Les études d'impact sont en cours. Elles sont en préparation sur l'ensemble des projets que nous menons, et plus particulièrement sur les franchissements de Loire. La nouveauté, c'est que ces

études d'impact doivent être cumulées, c'est-à-dire que l'on doit regarder l'incidence d'une réalisation sur une autre : si un pont est réalisé à Mardié, à Combleux, ou si le pont de l'autoroute est élargi, on doit regarder à chaque fois si l'ouvrage réalisé a un impact sur l'ouvrage potentiellement réalisable. C'est l'étude que nous menons actuellement. C'est une étude lourde, pour apaiser les craintes, et pour établir s'il y a ou non un impact. Et s'il y a un impact, il y a des mesures techniques à prendre pour le limiter ou pour le supprimer.

**Quand les conclusions de cette étude seront-elles connues ?**

Dans le courant de l'année 2008. C'est un travail long, extrêmement coûteux.

**Les directives européennes vont-elles vous contraindre à solliciter l'avis du Parlement ou de la Commission européenne ?**

Non, non, pour l'instant, c'est une commission des pétitions. Tout le monde a le droit de déposer une pétition. Cela ne veut pas dire que le Parlement européen sera saisi, ou que la Commission européenne, la vraie, se prononcera. C'est une recommandation. Mais les règles de Natura 2000, celles qui s'imposent, on les respectera. Notre but, ce n'est pas de passer en force. Nous n'avons jamais décidé quoi que ce soit au conseil général avec la volonté de ne pas respecter les textes existants.

**Deux ponts dans l'agglomération, l'un à**

Une manifestation à Jargeau en février 2007 en faveur d'un nouveau pont. « Il y a plus de gens qui sont pour que des gens qui sont contre », estime Éric Doligé.



**Si il y a un impact, il y a des mesures à prendre**

**Mardié, l'autre à Chécy ou à Combleux et Saint-Jean-de-Braye, n'est-ce pas trop ? La mutualisation des deux projets ne permettrait-elle pas de trouver une solution sous-fluviale innovante ?**

Qui, ici, est capable de me dire si cela se réalisera un jour à Combleux ou à Saint-Jean-de-Braye ? Qui me dit que cela ne sera pas encore plus compliqué ? Le pont de l'agglo, on en parle depuis des lustres. Pour l'instant, il n'a pas bougé d'un millimètre. Il n'y a pas de décision qui a été prise, il n'y a pas de tracé. C'est un secteur beaucoup plus protégé. Si nous passons notre temps à attendre les décisions des uns ou des autres, rien ne se fera.

Propos recueillis par Jacques Chavanes.

## Le projet de pont de l'Agglo à l'est d'Orléans se heurte lui aussi à la législation européenne

La communauté d'agglomération (Agglo) d'Orléans envisage un franchissement de la Loire à Combleux ou à Chécy. Un projet contesté, situé lui aussi en pleine zone Natura 2000.

en zone Natura 2000 au titre de la protection des oiseaux et des habitats naturels. Et ils sont, de surcroît, répertoriés au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

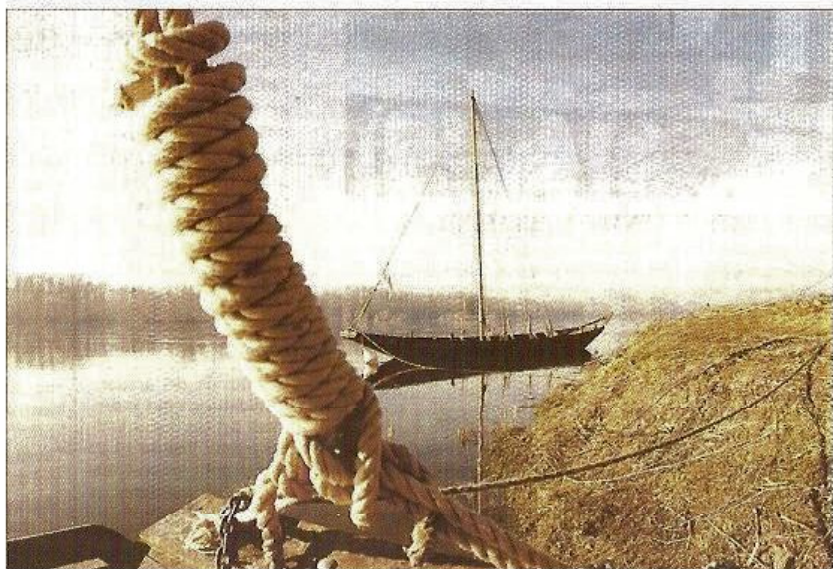
Le projet de SCOT, qui définira les grandes orientations de l'agglomération dans les quinze ans à venir, a été approuvé par les élus de l'Agglo. Mais il doit faire l'objet d'une enquête publique, prévue au printemps prochain, avant d'être définitivement adopté.

**Deux intérêts publics**

L'association 4 CASP (Chécy, Combleux et communes circonvoisines — association de sauvegarde du patrimoine) demande d'ores et déjà à l'Agglo de lui transmettre l'étude de besoin préalable et l'étude d'impact écologique qui justifient ses choix et qu'impose la réglementation sur les sites Natura 2000.

Charles-Éric Lemaignan, le président (UMP) de l'Agglo, lui a répondu qu'il n'était pas encore en mesure de le faire. « On n'a pas choisi un tracé. On a décidé de faire des études complètes sur deux sites privilégiés. Ce n'est pas pareil. On veut nous faire croire que l'on a déjà tout fait. Et l'intérêt de ces études, justement, c'est de voir comment on peut prendre en compte la protection des bords de Loire, et comment on peut concilier deux intérêts publics qui peuvent paraître contradictoires. »

Le site de Combleux, à l'est d'Orléans. Le lieu est répertorié au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le président de l'Agglo indique qu'une solution sous-fluviale serait plus difficile à mettre en œuvre sur le tracé Saint-Jean-de-Braye/Combleux/Saint-Denis-en-Val, dans la mesure où celui-ci est plus long que le tracé via Chécy. (Photo : Pascal Proust)



L'association 4 CASP refuse d'admettre que ces études n'ont pas été réalisées. « Soit elles sont faites, et l'Agglo ne veut pas nous les donner, soit elles ne le sont pas, et les élus ont voté sur une simple dissertation. C'est encore plus grave », affirme Rémi Sallé, son président. L'association a déposé une plainte devant le tribunal administratif et a saisi la commission européenne des pétitions en décembre. Affaire à suivre...

Jacques Chavanes.

### L'alternative controversée d'un tunnel

Peut-on bâtir un tunnel pour pallier les inconvénients environnementaux d'un pont ? Le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Agglo y a pensé. Il indique qu'« une solution sous-fluviale sera privilégiée, si cela est techniquement, économiquement et écologiquement possible ». Un ouvrage avec

des caissons préfabriqués est notamment envisagé. Mais de multiples obstacles pourraient compromettre cette éventualité. Le coût, en premier lieu, risque d'être plus élevé. Le tunnel, en deuxième lieu, serait impraticable, voire dangereux, en cas de forte crue de la Loire. Et il n'est pas sûr, en troisième lieu, que

cette solution pénalise moins l'environnement, dans la mesure où le sous-sol est composé d'un réseau hydrologique complexe et fragile : le projet pourrait contribuer à assécher le Loiret et compromettre l'alimentation en eau potable de la ville d'Orléans et de plusieurs communes voisines.